



SNUIPP 34

N°6 du 10 novembre 2006

dispensé de timbrage

Voix active FSU. SNUipp infos



Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'École et des PEGC. Périodicité mensuelle
Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 -
tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92
Dépôt légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 3943 D 73 S - Issn 1252 - 0578

Non à toutes les attaques contre le service public d'éducation et ses personnels

Le Conseil des ministres a adopté le projet de budget 2007 :
seulement **500 postes pour les écoles**
alors que **36 000 élèves supplémentaires** sont attendus à la rentrée 2007, soit **1 poste pour 72 élèves**.

Dans ces conditions, il faut s'attendre à des fermetures de classes massives pour pouvoir ouvrir où c'est nécessaire.

C'est ce qui s'est passé cette année dans l'Hérault où les 41 ouvertures de classes ont été réalisées en fermant 39 classes, sans compter les postes hors classes fermés (CRI essentiellement).

Les améliorations permises par l'obtention de plus de 400 postes après le mouvement de 2000 risquent d'être progressivement remises en question si se poursuivent les orientations budgétaires actuelles.

Les régressions, c'est aussi la remise en cause des modalités de **versement de l'ISSR** pour les TR ZIL et Brigade.

Le SNUipp s'oppose à toutes ces régressions et intervient auprès du ministère pour qu'un nouveau cadre réglementaire soit mis en place et appliqué **sur tout le territoire national**.

Dans ce contexte soulignons avec satisfaction le **recul imposé à M. De Robien dans sa tentative de mettre au pas formateurs et IEN coupables de ne pas défendre sa pensée unique sur la lecture**.

A ces régressions s'ajoutent maintenant les **menaces par les IA de sanctions financières contre les directeurs d'école** qui poursuivent le blocage administratif.

Sur toutes ces questions, il est urgent de se regrouper pour débattre et agir.

C'est pourquoi le SNUipp vous invite à participer
aux **réunions de sections locales** programmées,
et aux **différentes initiatives d'actions**
décidées pour les prochaines semaines.

Sommaire :

- p. 1 : Editio
- p. 2 et 3 : Grève administrative et menace de sanction
- p. 4 et 5 : le 22 novembre à Paris
- p. 6 et 7 : Actualités
- P.8 : Bulletin de syndicalisation

Prochaine CAPD

Jeudi 12 décembre 2006
à 14h30
Promotions

Prochain bulletin

N°7: Réunion d'information syndicale sur le temps de travail spéciale ZEP le samedi 25 novembre 2006

N°8: fiche de contrôle promotions et compte rendu de la CAPD sur la formation continue



**Blocage administratif : le ministère veut passer
... en force ;
Il y a urgence, construisons une riposte collective !**

Le ministère multiplie les annonces (communiqué de presse, interview sur France-info) pour faire croire que la grève administrative est terminée et que l'ensemble du dossier direction d'école est en passe d'être réglé. Pourtant, il reconnaît qu'à l'échelle nationale, 30 % des enquêtes sont bloquées.

Une majorité des directeurs et directrices engagés dans l'action de blocage poursuivent l'action (jusqu'ici le ministère estimait le nombre d'enquêtes bloquées à 50%). Les statistiques partielles que publiera la DEPP seront donc approximatives : la gêne occasionnée par le blocage, depuis ces six dernières années, perdure...

Dans l'Hérault, c'est la moitié des écoles du département (recensement de l'IA) qui continuent à bloquer cette fameuse enquête lourde en dépit des pressions du ministère et des relances de notre hiérarchie.

Dans le même temps, le ministère multiplie les pressions et envoie (via les IA) une lettre aux directrices-teurs indiquant que le refus de renseigner les enquêtes de rentrée serait considéré comme " service non fait ", ce qui pourrait entraîner une perte salariale.

En effet, de nombreuses écoles ne bénéficient toujours d'aucune décharge, et la plupart des directeurs continuent d'exercer en classe (ils font leur service !). A quel pourcentage du service non fait l'IA évalue-t-il l'enquête n° 19 ? On le voit, juridiquement la question est loin d'être simple pour... les inspecteurs

d'académie et le ministère, qui comme d'habitude désormais, tire d'abord et pense après...

L'Inspecteur d'Académie de l'Hérault a envoyé sa lettre avec la menace de " constater le service non fait " sans rien préciser toutefois, concernant une éventuelle perte de rémunération. Dans les jours qui viennent, après consultation du service juridique du SNUipp, nous vous enverrons une circulaire sur les retraits de salaire que l'administration serait en droit de faire dans ce cas de figure inhabituel.

Quoi qu'il en soit, la mobilisation que nous serons en capacité de créer dans les jours et les semaines qui viennent sera déterminante, face aux menaces et aux pressions de l'administration. D'autre part, sans la pression des personnels, les nouvelles discussions souhaitées par le ministère ne déboucheront pas sur une issue satisfaisante... voire pire, puisqu'il met à l'ordre du jour de ces " discussions " :

* le statut et le régime indemnitaire d'un éventuel nouveau corps des directeurs d'école

* les réseaux d'école

* l'autonomie financière et donc la personnalité juridique de ces nouveaux établissements scolaires du 1^{er} degré (ce qui n'est pas un scénario de fiction puisque les textes réglementaires d'avril 2005 en prévoient déjà la possibilité et que l'IA du Tarn va les mettre en application incessamment).

Il n'est pas question parmi toutes ces propositions, de la

question centrale au cœur de la revendication pour la direction d'école, de temps de décharge suffisant pour tous.

On le voit bien, l'avenir du dossier direction et fonctionnement de l'école est à une étape décisive, c'est pour cela que le SNUipp-FSU au niveau national a annoncé :

- la poursuite de l'action de blocage (aucun retour d'enquête sur les effectifs, de comptes-rendus divers, de résultats d'élections de parents ou d'évaluations,... aucune réunion hors temps de service ou non remplacé dans sa classe. Vous pouvez toujours nous envoyer vos documents, nous les stockerons précieusement et nous vous enverrons un reçu si vous le souhaitez.) ;

- une journée nationale d'action le 22 novembre à Paris à l'appel du SNUipp et du SGEN ;

- une montée de délégations à Paris au ministère de l'Éducation Nationale.

Soyons vigilants, solidaires et déterminés : face aux menaces et aux pressions, ce sont tous les échelons de la profession qui sont concernés.

Hier le rectorat sur consignes du Ministère, proclame la réduction de l'ISSR de près de 40 %, aujourd'hui, les IA menacent les directeurs en blocage administratif ; toute attaque contre une catégorie de personnels préfigure toujours une atteinte contre les autres !

Il y a donc urgence à réagir tous ensemble, afin de résister efficacement !

**DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
NOUS NE CEDERONS PAS A L'INTIMIDATION !**

Suite à la lettre de l'Inspecteur d'Académie sur l'enquête 19, le SNUipp, avec les organisations syndicales et les collègues réunis mercredi 8 novembre, réaffirme le maintien du mot d'ordre de blocage administratif.

Il ne saurait en effet être question de céder devant l'autoritarisme et les tentatives d'intimidation de De Robien relayées par l'Inspecteur d'Académie. La politique du bâton tend à devenir une méthode d'administration de l'Education nationale et de ses personnels. Après le recul que la mobilisation unitaire de l'ensemble des composantes du système éducatif lui a infligé dans sa tentative de mettre au pas des fonctionnaires coupables d'avoir contesté ses propos sur la méthode de lecture, M. De Robien s'obstine en voulant sanctionner nos collègues directeurs au lieu de prendre la mesure des attentes et des revendications non satisfaites sur la direction et le fonctionnement de l'école.

Cette atteinte à l'exercice du droit

syndical est extrêmement grave et appelle une riposte d'envergure nationale à laquelle le SNUipp entend pleinement contribuer.

Au plan départemental, les organisations syndicales **rencontrent M. l'Inspecteur d'Académie vendredi 10 novembre à 13H 45**. Nous lui réaffirmerons notre position concernant l'enquête 19 et notre opposition résolue à toute tentative de sanction financière au motif d' " un service non fait " Un compte rendu de cette audience vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Le SNUipp national intervient pour sa part auprès du ministère.

En fonction des réponses qui nous seront données par l'IA, il faut prévoir d'élargir et d'amplifier la riposte.

Nous proposons donc les pistes d'action suivantes :

? organisation au niveau des circonscriptions **des réunions de directeurs**. Cela a déjà été décidé pour la

circo de Lunel où la réunion est prévue lundi 13.

? organisation du **soutien de la profession par des prises de position des Conseils des maîtres**.
? **information des parents** lors des Conseils d'école et prises de position. (voir ci-dessous un modèle de lettre)

? **information des élus locaux et des parlementaires** sur les raisons de la persistance du blocage administratif. (Le dossier de la direction d'école n'est pas clos quoi qu'en dise le ministre)

? **conférence de presse** pour médiatiser notre action de résistance.

? **examen des recours possibles devant le tribunal administratif** en cas de sanctions financières

? **rassemblement devant l'IA mercredi 15 à 14H30 suivi d'une AG**

? **journée nationale d'action le mercredi 22 novembre** (voir p 4 et 5)

**Ensemble, déterminés,
nous avons les moyens
de mettre en échec
De Robien.
Restons unis et mobilisés !**

**Décharge d'école à 4 classes
par un-e PE2 en stage filé**

A compter du 13 novembre, les PE2 quitteront leur lieu de stage filé pour 3 semaines pendant lesquels ils/elles exerceront en responsabilité dans d'autres écoles en stage " groupé ". Le décret de juillet 2006 qui redéfinit le régime de décharge des directions d'école à 4 classes prévoit un jour de décharge hebdomadaire pour ces écoles, en précisant toutefois que dans ces écoles à 4 classes, ce jour de décharge prend la forme de 30 journées de décharge sur l'année scolaire.

Rien n'interdit cependant aux circos de pourvoir au remplacement du/ de la PE2 momentanément indisponible, du fait de son stage en responsabilité groupé.

Le SNUipp invite les 96 collègues directrices et directeurs d'école à 4 classes à revendiquer auprès des circos, le maintien de leur jour de décharge hebdomadaire en l'absence des PE2. ?

**Modèle de lettre de demande de remplacement
Décharge de direction écoles à 4 classes**

Madame/monsieur l'IEEN de la circo de.....

Du 13 novembre au 2 décembre, Mr/Mme X, PE2 assurant le remplacement de mon jour de décharge, dans le cadre de son stage filé, sera indisponible pendant les 3 lundis consécutifs de son stage en groupé, où il/elle exercera en responsabilité à plein temps dans une autre école.

Pendant cette période, la charge de travail et les responsabilités liées à la fonction de directeur n'en diminueront pas pour autant.

C'est pourquoi je me permets de vous demander de pourvoir au remplacement de ma décharge momentanément indisponible pendant 3 semaines.

Convaincu de votre souci constant du bon fonctionnement de l'école publique, je vous remercie par avance des suites positives que vous voudrez bien accorder à cette demande.

Soyez assuré madame/monsieur l'IEEN de notre attachement sincère au service public laïc de l'éducation nationale

**Une motion à proposer en conseil d'école suite aux menaces sur les directeurs
en grève administrative est en ligne sur le site du SNUipp 34.**

Voir les 2 pages Direction sur le site du SNUipp 34

Voir les 2 pages Direction sur le site du SNUipp 34

Aux adhérent-e-s du SNUipp : Vote interne de la FSU

Tous les 3 ans, la FSU, la FSU renouvelle ses instances et débat de son projet syndical, à l'occasion de son congrès. C'est un débat ouvert, pluriel et pluraliste, qui prend la forme d'un échange entre courants et tendances, plate formes, contributions et amendements (les fenêtres différentes sur une même sujet de certaines parties des textes soumis aux votes des adhérent-e-s). Parfois complexe, cet exercice de démocratie est néanmoins l'occasion pour chaque adhérent-e, d'exprimer son point de vue sur la situation générale, la vie interne et l'orientation de de la Fédération.

Il va de soi que cet exercice de démocratie et de citoyenneté sociale, en cette période de crise de la représentation, ne prend tout son sens que si un grand nombre d'adhérent-e-s exprime par son vote, ses choix pour l'avenir de la Fédération.

Alors, sans tarder, dès réception du matériel de vote, VOTEZ sans oublier d'émarger l'enveloppe d'expédition (enveloppe blanche T, pré timbrée).

Bulletin de vote FSU Erratum

Un manque de vigilance à la relecture de la maquette du bulletin Voix Active n°5 du 20 octobre, page 3, contenant le matériel de vote FSU, a conduit à la présentation des listes proposées au choix des adhérent-e-s, sous une forme très légèrement différente, pour le vote n°1 (orientation fédérale nationale) et le vote n°3 (orientation fédérale départementale).

Certaines listes sont précédées d'un petit carré, d'autres non. Ce signe de mise en page du texte n'a bien évidemment aucune signification quant à la modalité de vote. Et nos lecteurs attentifs auront bien compris et suivi la modalité d'expression de leur vote, rappelée en diverses occasions sur cette page : il faut entourer le nom de la liste de son choix, le petit carré blanc n'ayant aucune fonction de ce point de vue.

Nous nous excusons néanmoins auprès de toutes et tous de cette coquille vénielle.

Le secrétariat départemental du SNUipp/FSU

Loi sur la prévention de la délinquance

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance des mineurs a été présenté au sénat en septembre et sera examiné fin novembre par les députés. Ce projet s'inscrit dans l'esprit du tout sécuritaire qui prévaut depuis des années. Seule la répression est envisagée. La pauvreté et la difficulté sont criminalisées, le travail social sera réduit à du dépistage précoce, au contrôle et au fichage systématique des délinquants même potentiels.

La justice des mineurs était jusqu'alors réglémentée par l'ordonnance de 1945. Le projet de loi durcit les textes. Il ne s'agit plus de "protection des mineurs" mais d'une multiplication des sanctions dont la procédure de présentation immédiate (rappelant la comparution immédiate pour les adultes). La composition pénale (le procureur fixe la peine, sans audience) est étendue aux mineurs de plus de 13 ans.

Un enfant, dès 10 ans, peut être placé pendant un mois dans un foyer de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, peut se voir attribuer des "travaux scolaires", un "avertissement solennel"..

Ces mesures ne s'accompagnent d'aucun travail pédagogique et les causes sociales de la délinquance sont ignorées.

L'enjeu est maintenant de résister à cette nouvelle régression, de mobiliser tous les personnels concernés afin de refuser d'appliquer ces mesures contradictoires avec nos missions.

Depuis plus de trois ans les professionnels concernés par ce projet, du social, du médico-social, de la santé, de la justice, de l'éducation, s'y opposent et se sont mobilisés pour son retrait.

Nous vous appelons à manifester

le samedi 18 novembre 2006 à 14h30 Plan Cabane

et à participer à une conférence débat

le jeudi 16 novembre 2006 à 20h30 à l'IRTS

Aide à l'entretien de direction d'école

Comme chaque année, le SNUipp 34 vous convie à une réunion préparatoire à l'entretien de direction. Cette année elle aura lieu le mercredi 6 décembre 2006 de 9h à 12h à la Maison des syndicats, salle Snuipp/FSU.

Ce jour-là un dossier vous sera remis.

Attention fichage

Des fiches intitulées "Echelle d'Evaluation du comportement" sont proposées via certains médecins de PMI, aux enseignants de petite et moyenne section. Au mieux, s'agit-il de maladroites de certains médecins qui utilisent du matériel existant (2002), au pire, il faut s'inquiéter de l'idéologie transmise. Ce questionnaire nominatif se situe dans la droite ligne des présumés comportementalistes du rapport de l'INSERM.

Ces questionnaires à la lumière des lois Sarkozy pourraient être utilisés à des fins de dépistage précoce des enfants.

C'est pourquoi nous appelons les collègues à refuser de remplir tout document de ce type.

Retraite des parents de trois enfants

Le ministère nous donne raison !

Les services des pensions des inspections académiques informent depuis le mois de juin que les parents de 3 enfants ne pourront pas avoir d'année d'ouverture des droits à pension antérieure à 2005, année de publication du décret sur les conditions à remplir pour bénéficier du droit à pension au bout de 15 ans de service.

La FSU s'est adressée au Ministère de la Fonction publique pour protester contre cette interprétation du service des pensions qui conduisait à réduire la pension de nombreux collègues ayant 3 enfants et 15 ans de service avant 2005.

Le ministère de la fonction publique et le ministère du budget viennent d'accéder à notre demande d'annulation de la note du service des pensions.

L'année de référence pour le calcul de l'annuité est donc l'année des 15 ans de services pour les parents de 3 enfants ayant bénéficié d'un congé de 2 mois pour leurs enfants (décret de 2005).!



Permutations informatisées : les barèmes pourraient changer.

Circulaire à venir le 16 novembre

Le Ministère prévoit dans une note de service d'importantes modifications du barème. Le Snuipp a demandé un report des modifications étant donné qu'aucune concertation avec les délégués du personnel n'a eu lieu, qu'aucun bilan n'a été transmis pour justifier de telles modifications, qu'aucune simulation n'a été transmise indiquant les effets de ces modifications.

Ces modifications ont l'objectif affiché de favoriser les rapprochements de conjoints réellement séparés.

Il faut attendre maintenant le BO du 16 novembre.

Calendrier des opérations

Jeudi 23 novembre : ouverture du service SIAM pour inscriptions.

Mercredi 13 décembre : fermeture du service SIAM

Du 18 décembre au 22 décembre : envoi des confirmations de demande de changement de département dans les IA.

Mercredi 10 janvier 2007 : date limite des retours de confirmation.

Mercredi 24 janvier 2007 : date limite pour l'examen en CAPD des demandes de majoration exceptionnelle de 500 points.

Vendredi 23 février 2007 : date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature.

Date limite des dernières saisies au titre des demandes tardives de rapprochement de conjoints.

Fin mars 2007 : résultats.

Les collègues concernés peuvent consulter le site du Snuipp 34 et téléphoner aux délégués du personnel le jeudi et le vendredi au 04-67-15-00-15. Nous vous transmettrons un quatre pages et une fiche de calcul pour votre barème.

Roland Goigoux : non au délit d'opinion à l'Education Nationale !

des cadres de l'Education nationale où il assurait, depuis plusieurs années, des cours sur l'apprentissage de la lecture. Ainsi Roland Goigoux se trouve écarté parce qu'il ne professe pas le « simple » pédagogique. Le Ministère recourt à un autoritarisme inique et poursuit l'assad enant sa « crâsade » mettant désormais très nettement en cause les enseignants des écoles. La campagne ministérielle sur les méthodes de lecture n'est peut-être pas sans effet auprès de l'opinion publique : il faut battre en brèche les contre-vérités ministérielles et permettre à chaque enseignant de poursuivre les pratiques conformes aux programmes de 2002.

Nous avons envoyé dans les écoles un quatre pages « Apprendre à lire pas si simple ». Nous mettrons sur notre site un diaporama lecture. Nous organiserons une journée de formation syndicale le 6 mars 2007 sur la lecture.

Il est important d'analyser les nouvelles directives concernant l'apprentissage de la lecture, de débattre entre nous et d'être en mesure d'apporter des réponses aux interrogations des parents!

Courrier des lecteurs

Nouveau ! Offre à tarif préférentiel : le socle commun des connaissances

On brade à l'intention des enseignants par le biais des boites mails des écoles, des CRDP et des CDDP.

Un « outil de communication » grand public disponible même pour les enseignants « récalcitrants » (ça rime, est-ce un hasard ?).

Mais à condition de l'acheter ... et pour cela on vous propose un super tarif préférentiel, avec une remise de 5 % alors qu'il est déjà certainement en grande partie financé par nos impôts !!!

Même pour la pédagogie, adoptons l'attitude commerciale, la meilleure pour notre projet de société de concurrence libre et non faussée !

Il me rappelle trop une autre publication vendue avec grand renfort de publicité et qui a surtout servi à allumer mon barbecue.

Son auteur et prédécesseur au ministère de l'éducation nationale, était notre grand philosophe mais pas philanthrope M. Luc Ferry, celui qui scolarisait ses enfants dans le privé.

Merci aux collègues qui participent à la rédaction du bulletin!